Vigneux sur seine

République Française
Département de l'Essonne

DÉCISION N°26.189
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Service NTIC
Affaire suivie par : E.Triquer

Contrat C2655 – Note d'urbanisme sur le logiciel OXALIS

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26.065 du 08 avril 2026 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement interne de la commande publique modifié par la délibération n°26.081 du 08 avril 2026 ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de disposer d'un logiciel de gestion des autorisations du droit des sols et de l'urbanisme ;

Considérant la proposition de la société OPERIS relative à la mise à disposition d'une note d'urbanisme à effectuer via le logiciel OXALIS en mode location ;

Considérant que le montant annuel de la maintenance est révisé annuellement par application de l'évolution de l'indice SYNTEC ;

Considérant qu'il est proposé de signer le contrat.

D É C I D E :

- Article 1 : D'ADOPTER ET DE CONCLURE le contrat avec la Société OPERIS située 130 avenue Claude Antoine Peccot – à 44700 ORVAULT.
- Article 2 : DE PRÉCISER que ce contrat fixe le montant annuel de maintenance à 1066,00 € HT soit 1279,20 € TTC.
- Article 3 : DE PRÉCISER que ce contrat prend effet du 07 janvier 2026 pour une durée de trente-six mois et sera ensuite reconduit de manière tacite pour des périodes successives d'un an.
- Article 4 : D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 09/09/2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20260910-26-189-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 09/09/2026

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)